



Avis

Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande N° 3A/2022/3798/180 a été introduite auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Demandeur : **B.E.S.T. SARL pour le compte du SYNDICAT SESE**

Objet : **Exploitation de l'autorisation pour la modification des installations à Remerschen, 25, Wäistrooss**

Commune : **Schengen**

Remerschen, le 19 décembre 2022.
Le Collège des bourgmestre et échevins.
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber